



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ETATS-UNIS NI DANS TOUT AUTRE PAYS. LES TITRES NE PEUVENT ETRE NI OFFERTS NI CEDES AUX ETATS-UNIS SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933 TEL QUE MODIFIE. BNP PARIBAS N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE, NI EN TOUT NI EN PARTIE, AUX ETATS-UNIS, NI DE FAIRE UNE OFFRE AU PUBLIC AUX ETATS-UNIS.

Paris, 22 octobre 2009

NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

**VIF SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 4,3 MILLIARDS D'EUROS DE BNP PARIBAS
OFFRE SOUSCRITE 2,5 FOIS**

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 4,3 milliards d'euros réalisée par BNP Paribas a rencontré un grand succès

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires détenteurs d'actions ordinaires a rencontré un grand succès. Cette opération, lancée le 29 septembre dernier et combinée à la création de fonds propres résultant du paiement du dividende en actions (0,75 milliard d'euros) et de l'augmentation de capital réservée aux salariés (0,26 milliard d'euros), permet de financer le remboursement de l'intégralité des actions de préférence émises le 31 mars 2009 au profit de la Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE). Le montant brut final de l'opération s'élève à 4 306 019 520 euros et se traduit par la création de 107 650 488 actions nouvelles.

La demande totale s'est élevée à environ 10,9 milliards d'euros, soit un taux de souscription de 254%. 106 403 271 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible soit 98,84% des actions nouvelles offertes. La souscription à titre réductible a porté sur 166 671 096 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 1 247 217 actions nouvelles.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles interviendront le 26 octobre 2009. A compter de cette date et jusqu'au remboursement des actions de préférence, le capital de BNP Paribas sera donc composé de 1 184 155 374 actions ordinaires et 187 224 669 actions de préférence.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilables aux actions ordinaires existantes déjà cotées sur le marché Euronext Paris.



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

Le remboursement des actions de préférence, d'un montant de 5,1 milliards d'euros augmenté de leur rémunération de 226 millions d'euros sur une période d'environ 7 mois, devrait intervenir le 28 octobre 2009.

Information du public

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°09-275 en date du 28 septembre 2009 est disponible sans frais au siège social de BNP Paribas, auprès des intermédiaires financiers ainsi que sur les sites Internet de BNP Paribas (« invest.bnpparibas.com ») et de l'AMF (www.amf-france.org). Ce prospectus est composé du document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 mars 2009 sous le numéro D.09-0114, de la première actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 14 mai 2009 sous le numéro D.09-0114-A01, de la deuxième actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 7 août 2009 sous le numéro D.09-0114-A02 et d'une note d'opération incluant le résumé du prospectus.

BNP Paribas attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

A propos de BNP Paribas

BNP Paribas (www.bnpparibas.com) est l'une des 6 banques les plus solides du monde selon Standard & Poor's*. Avec une présence dans 85 pays et plus de 205 000 collaborateurs, dont 165 200 en Europe, BNP Paribas est un leader européen des services financiers d'envergure mondiale. Il détient des positions clés dans ses trois grands domaines d'activité : Retail Banking, Investment Solutions et Corporate & Investment Banking. Il possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg. BNP Paribas possède en outre une présence significative aux Etats-Unis et des positions fortes en Asie et dans les pays émergents.

*Dans son peer group

Contacts Presse

Antoine Sire	+33 1 40 14 21 06	antoine.sire@bnpparibas.com
Carine Lauru	+33 1 42 98 13 36	carine.lauru@bnpparibas.com
Christelle Maldague	+33 1 42 98 56 48	christelle.maldague@bnpparibas.com
Céline Castex	+33 1 42 98 15 91	celine.castex@bnpparibas.com
Alia Ouabdesselam	+33 1 40 14 66 28	alia.ouabdesselam@bnpparibas.com
Isabelle Wolff	+33 1 57 43 89 26	isabelle.wolff@bnpparibas.com
Pascal Hénisse	+33 1 40 14 65 14	pascal.henisse@bnpparibas.com
Ilias Catsaros	+33 1 43 16 82 04	ilias.catsaros@bnpparibas.com



AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de souscription, et l'offre des droits préférentiels de souscription et des actions nouvelles ne constitue pas une opération par offre au public sous réserve de ce qui suit.

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par BNP PARIBAS des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise, en dehors de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, du Luxembourg, du Royaume-Uni, et de Suisse, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission des droits préférentiels de souscription et des actions nouvelles peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. BNP PARIBAS n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen, la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Un Prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 09-275 en date du 28 septembre 2009 est disponible sans frais au siège social de BNP PARIBAS, auprès des intermédiaires financiers ainsi que sur les sites Internet de BNP PARIBAS (« invest. bnpparibas.com »), de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Le Prospectus en version anglaise, ainsi que des traductions du résumé en allemand, en italien et en néerlandais, sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas (« invest. bnpparibas.com »). Toute décision d'investissement doit être basée uniquement sur les informations contenues dans le Prospectus, le Prospectus en version anglaise, et les traductions du résumé.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (« EEE ») ayant transposé la Directive Prospectus (les « États membres ») autres que la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et le Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des droits préférentiels de souscriptions ou des actions rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les droits préférentiels de souscription ou les actions peuvent être offerts dans ces États membres uniquement :

- (a) à des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers, où à défaut, à des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;*
- (b) à des personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la société ;*
- (c) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.*

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

S'agissant des Etats-Unis d'Amérique, ce communiqué de presse ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans ses territoires et dépendances, tout Etat des Etats-Unis et le district de Columbia). Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis. Les droits préférentiels de souscription et les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis (au sens de la Regulation S du U.S. Securities Act) qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit U.S. Securities Act. BNP PARIBAS n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire une offre au public aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon